

**SERVICE : POLICE MUNICIPALE**  
Réf. : AP/

**RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT  
LES OLYMPIADES  
FOYER MAURICE DUJARDIN  
PARKING DU GYMNASE - CHEMIN SAINT MARC**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code de la route,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 relatif à la codification de la circulation, du stationnement et ses modificatifs,  
VU la demande du 05 juin 2023 du Service Animation de la ville,  
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'organisation de cette manifestation et notamment de réglementer le stationnement pour les participants à ces olympiades.

**- A R R E T O N S -**

**ARTICLE 1° :** Pour permettre le déroulement des olympiades organisé par le Foyer Maurice Dujardin et l'accueil des participants, des restrictions de stationnement sont apportées sur le Parking du Gymnase au droit du bâtiment - Chemin Saint Marc :

**LE VENDREDI 16 JUIN 2023**

**Le stationnement de tous véhicules sera interdit sur 10 places de stationnement et réservé aux organisateurs.**

**ARTICLE 2° :** Les Services Techniques de la Ville seront chargés de mettre en place les barrières pour réserver les places, ainsi que les panneaux réglementaires relatifs à la zone d'interdiction de stationnement des véhicules.

**ARTICLE 3° :** Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours-Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4° :** Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le - 7 JUIN 2023

Jean-Paul JOSEPH,  
Maire de Bandol.



**Pour le Maire**  
Valérie BOURON  
1ère Adjointe  
Déléguée à la Sécurité